

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE**

**2024**

**GUIDE DE GESTION DES  
ACCOMMODATIONS ET DES  
EXEMPTIONS AUX EXAMENS  
PROVINCIAUX**

**PROGRAMME PROVINCIAL  
D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

**DIRECTION DE LA  
RECHERCHE,  
DE LA MESURE ET  
DE L'ÉVALUATION**



# ○ Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PARTIE 1 – LES ACCOMMODATIONS</b> .....	<b>2</b>
○ Accommodations sans demande et outils universels .....	<b>3</b>
○ Accommodations nécessitant une demande d’approbation .....	<b>4</b>
○ Lecture 2e année .....	<b>5</b>
○ Lecture 3e année .....	<b>6</b>
○ Mathématiques 3e année .....	<b>7</b>
○ Écriture 4e année .....	<b>8</b>
○ Mathématiques 6e année .....	<b>9</b>
○ Lecture 7e année .....	<b>10</b>
○ Écriture 7e année .....	<b>11</b>
○ Mathématiques 8e année .....	<b>12</b>
○ Sciences et technologies 8e année .....	<b>13</b>
○ Test de compétences en lecture et en écriture (TCLÉ) .....	<b>14</b>
○ Test de compétences en numératie (TCN) .....	<b>15</b>
<b>PARTIE 2 – LES EXEMPTIONS</b>	
○ Conditions d’exemption .....	<b>16</b>
<b>PARTIE 3 - PROCESSUS DE DEMANDES</b>	
○ Rôles et responsabilités des personnes intervenantes .....	<b>17</b>
○ Processus des demandes d’accommodation et d’exemption .....	<b>19</b>
<b>ANNEXES</b>	
○ <b>1</b> - Personnes responsables des différents examens et tests .....	<b>20</b>
○ <b>2</b> - Déclaration d’engagement à la confidentialité des examens .....	<b>21</b>
○ <b>3</b> - Liste des langues disponibles dans l’outil de traduction .....	<b>22</b>
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>23</b>

# Introduction

Ce guide s'appuie sur les principes de la *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages* et du document *Fondements et gestion*. Il vise à préciser les modalités et les procédures pour gérer et administrer les accommodations et les exemptions dans le cadre des examens du Programme provincial d'évaluation des apprentissages (PPÉA).

Conformément à la *Loi sur l'éducation* et à la *Politique provinciale sur l'inclusion scolaire*, le système éducatif du Nouveau-Brunswick assure un environnement d'apprentissage inclusif, adapté aux besoins de chaque personne apprenante, avec des attentes élevées pour tous.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE), par le biais de la Direction de la recherche, de la mesure et de l'évaluation, administre les examens provinciaux au primaire et au secondaire. Il est essentiel de créer des conditions inclusives et équitables pour que chaque personne apprenante puisse démontrer ses apprentissages. Le PPÉA prend en compte les différences individuelles et, dans la mesure du possible, offre aux élèves ayant des besoins particuliers le même soutien qu'en salle de classe. Les accommodations ne modifient pas le contenu ou les exigences de la matière évaluée et sont cohérentes avec les pratiques en classe.

Ce guide définit les termes **accommodation** et **exemption**, précise les étapes pour le processus de demande, et décrit les rôles et les responsabilités des personnes intervenantes impliquées.

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à la rédaction de ce document et vous invitons à nous faire part de toute suggestion d'amélioration.

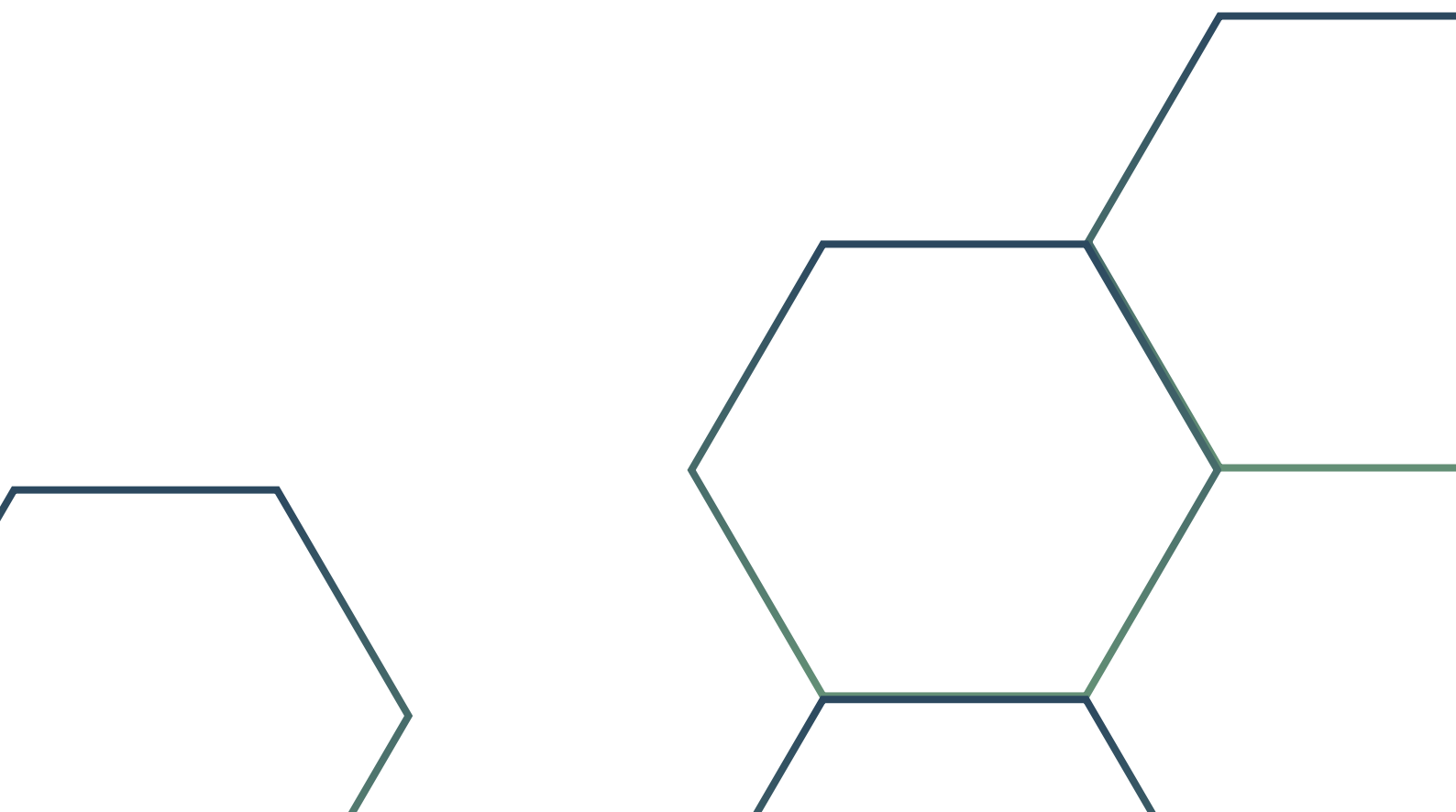
- 1 Prière de vous référer à la Politique provinciale d'évaluation des apprentissages – disponible à l'adresse suivante :  
<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/PolitiqueProvincialeDevaluationDesApprentissages.pdf>
- 2 Prière de consulter le document *Fondements et gestion* disponible à l'adresse suivante :  
<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/FondementsEtGestion.pdf>
- 3 Voir l'article 12(3) de la Loi sur l'éducation (Sanctionnée le 28 février 1997), Programmes et services pour élèves nécessitant un plan d'intervention : <http://laws.gnb.ca/fr/ShowTdm/cs/E-1.12/>
- 4 Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (2002) *Politique provinciale sur l'inclusion scolaire* : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/322F.pdf>

## Partie 1 – Les accommodations

Dans l'esprit d'un système éducatif inclusif, il est essentiel que le Programme provincial d'évaluation des apprentissages (PPÉA) respecte les valeurs de justice, d'égalité et d'équité de la Politique provinciale d'évaluation des apprentissages. Cela permet de fournir des données standardisées, fidèles et valides sur le rendement de chaque élève.

Les accommodations sont des mesures prescrites pour aider la personne apprenante à surmonter des obstacles lors de l'évaluation de ses apprentissages. Ces mesures, qui respectent les principes d'équité, de justice et d'égalité, n'altèrent pas l'intégrité de l'examen. Elles modifient la façon dont l'examen est passé, sans pour autant changer ce que l'évaluation doit mesurer, ni affecter la validité des résultats obtenus.

Certaines demandes d'accommodations peuvent être refusées si celles-ci risquent de compromettre l'intégrité ou la confidentialité des examens du PPÉA. Dans ces cas, la personne apprenante passera l'examen sans accommodation ou en sera exemptée, selon les conditions énumérées à la page 16 de ce document.



# Accommodations sans demande et outils universels

Pour aider la personne apprenante à surmonter un obstacle lors de l'évaluation de ses apprentissages, la personne enseignante pourra, pour des raisons valables et conformément aux pratiques pédagogiques adoptées en salle de classe, lui offrir certaines accommodations sans en faire la demande dans le système informatique d'accommodation et d'exemption du MÉDPE. De plus, pour certains examens en ligne, des outils universels sont offerts pour tous les élèves.

Pour une description de ces valeurs, le lecteur est invité à consulter les pages 6 et 7 de la Politique provinciale d'évaluation des apprentissages  
<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/PolitiqueProvincialeDevaluationDesApprentissages.pdf>

Accommodations ne nécessitant pas une demande d'accommodation	Outils universels
<p align="center"><b>Pour tous les formats d'examens</b></p>	<p align="center"><b>Pour tous les examens en ligne</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de la durée de l'examen jusqu'à un maximum de 60 minutes</li> <li>• Passation de l'examen dans un endroit isolé <b>(avec surveillance en tout temps)</b></li> <li>• Permission d'accorder des pauses à l'élève durant l'examen <b>(avec surveillance en tout temps)</b></li> </ul> <p><b><i>Veillez noter que ces mesures doivent être adaptées en fonction des besoins spécifiques de chaque élève et ne pas être appliquées de manière universelle.</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à une bande audio du texte à partir de la plateforme en ligne <b>(la personne apprenante doit avoir un casque d'écoute pour l'utiliser)</b></li> <li>• Modification de la taille de la police du texte (permet d'utiliser l'outil zoom pour agrandir le texte)</li> <li>• Modification de la couleur d'arrière-plan (plusieurs couleurs et contraste élevé disponibles)</li> <li>• Accès à l'outil de lecteur de ligne (lecture ligne par ligne avec boîte)</li> </ul>

## Outil universel - Écriture et Lecture 7e et TCLÉ seulement

Accès à un autocorrecteur sur la plateforme en ligne

**L'autocorrecteur peut parfois proposer des corrections qui ne conviennent pas au contexte. Les utilisateurs doivent réviser et vérifier leurs écrits même lorsqu'ils utilisent cet outil.**

## Accommodations nécessitant une demande d'approbation

La personne enseignante-ressource fera une demande d'accommodation dans le système informatique d'accommodation et d'exemption du Ministère. Consultez les pages 7 à 17 pour les détails spécifiques à chaque examen.

### Il est très important de :

- **Respecter la date limite pour une demande d'accommodation ou d'exemption;** (la date limite varie en fonction des examens)
- **Faire une demande d'accommodation pour chaque examen;** (ex : si la personne apprenante a besoin d'un scribe en math 3e et en lecture 3e, une demande doit être faite pour chaque examen)
- **Saisir chaque demande d'accommodation dans la bonne catégorie et y inclure les informations nécessaires, s'il y a lieu.**

## Documentation d'appui

Il faut s'assurer d'avoir de la documentation d'appui dans le dossier de la personne apprenante.

*Voici des exemples de documents qui peuvent appuyer une demande d'accommodation :*

- Les actions pédagogiques essentielles qui sont consignées et documentées ;
- Le plan d'action incluant les interventions, les recommandations, etc. ;
- Le plan d'intervention décrivant les stratégies lors des évaluations ;
- Le rapport d'évaluation formelle par une ressource professionnelle (psychologue, pédiatre, etc.) indiquant le diagnostic de l'élève et ses recommandations ;
- Les interventions et les recommandations soumises à l'équipe stratégique par la personne enseignante-ressource, l'orthophoniste, l'ergothérapeute, la psychométricienne, etc.).

Note : Conformément à la Loi sur le droit de l'information et la protection de la vie privée (L.N.-B. 2009, ch. R-10.6), les documents d'appui ne doivent pas être remis avec la demande d'accommodation, mais doivent être disponibles à des fins de justification de la demande. Les documents d'appui doivent être conservés à l'école.

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée (L.N.-B. 2009, ch. R-10.6) :  
<http://laws.gnb.ca/fr/showtdm/cs/r-10.6/>

# LECTURE 2E ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **18 avril 2025**

Date d'administration : **26 mai au 6 juin 2025**

Matériel			
Fourni	Interdit	Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
<p><u>Livre</u> Times New Roman 20 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaire (papier et électronique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Format braille</li> <li>Modification du cahier d'évaluation</li> <li>Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p><b><u>Durée de l'examen :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Environ 30 minutes</li> </ul>

# LECTURE 3E ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **28 février 2025**

Date d'administration : **8 et 9 avril 2025**

Date de reprise : **10 avril 2025**

## Matériel

Fourni	Obligatoire	Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
<p><u>Texte A (partie 1 :</u> Arial 15 points</p> <p><u>Cahier A (partie 1 :</u> Arial 15 points</p> <p><u>Texte B (partie 2 :</u> Arial 16 points</p> <p><u>Cahier B : (partie 2 :</u> Arial 16 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crayon de plomb</li> <li>• Gomme à effacer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un scribe</li> <li>• Format braille</li> <li>• Modification du cahier d'évaluation               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier ce qui doit être effectué (taille du caractère, police à utiliser, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>• Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p>L'évaluation se déroule sur <b>2 jours.</b></p> <p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 minutes par partie</li> <li>• Total : 150 minutes</li> <li>• Aucune lecture du texte et des questions par une tierce personne n'est autorisée.</li> <li>• La traduction n'est pas disponible.</li> <li>• Il n'est pas possible d'avoir un texte allégé ou les questions sous chaque paragraphe.</li> <li>• Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>• Les deux parties de l'examen doivent être complétées pour pouvoir évaluer le niveau de rendement de la personne apprenante et fournir le rapport de rendement à l'école et aux parents.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire (papier)</li> <li>• Crayons de couleur</li> <li>• Surligneur</li> <li>• Règle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire (électronique)</li> <li>• Outils faits maison (référentiel, aide-mémoire, etc.)</li> <li>• Notes, portoflio, manuels</li> <li>• Affiches avec contenu portant sur toutes composantes servant à l'apprentissage du français ou tout autre matériel non spécifié</li> </ul>		

**Note : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.**



# MATHÉMATIQUES 3E ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **11 avril 2025**

Date d'administration : **21 et 22 mai 2025**

Date de reprise : **23 mai 2025**

Matériel		Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
Fourni	Obligatoire		
<p><u>Un cahier par partie</u> : Arial 16 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crayon de plomb</li> <li>• Gomme à effacer</li> <li>• Crayons de couleur</li> <li>• Règle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un scribe</li> <li>• Format braille</li> <li>• Accès à un lecteur</li> <li>• Modification du cahier d'évaluation               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier ce qui doit être effectué (taille du caractère, police à utiliser, un numéro par page, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>• Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p>L'évaluation se déroule sur <b>2 jours</b>.</p> <p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 minutes par partie</li> <li>• Total : 150 minutes</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La traduction n'est pas disponible.</li> <li>• Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>• Les deux parties de l'examen doivent être complétées pour pouvoir évaluer le niveau de rendement de la personne apprenante et fournir le rapport de rendement à l'école et aux parents.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surligneurs</li> <li>• Horloge</li> <li>• Billets et pièces de monnaie</li> <li>• Grille de 100 plastifiée</li> <li>• Grille vide 10 x 10</li> <li>• Grille de 1000</li> <li>• Droite numérique</li> <li>• Rekenrek</li> <li>• Matériel de base 10</li> <li>• Jetons</li> <li>• Dictionnaire (papier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calculatrice</li> <li>• Tables (+, -, x ou ÷)</li> <li>• Notes, portfolio, manuels</li> <li>• Affiches à contenus mathématiques ou tout autre matériel non spécifié</li> </ul>		

**Note : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.**

# ÉCRITURE 4<sup>E</sup> ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **14 mars 2025**

Date d'administration : **22 et 23 avril 2025**

Date de reprise : **24 avril 2025**

Matériel		Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
Fourni	Obligatoire		
<p><u>Cahier A</u> : Planification Arial 14 points</p> <p><u>Cahier B</u> : Élève auteur(e) Arial 14 points</p> <p><b>Note : La liste orthographique des mots de base de la 4<sup>e</sup> année est incluse dans le cahier de planification de l'élève (cahier A).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crayon de plomb</li> <li>• Gomme à effacer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Format braille</li> <li>• Accès à un logiciel traitement de texte</li> <li>• Modification du cahier d'évaluation               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier ce qui doit être effectué (taille du caractère, police à utiliser, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>• Accès à Lexibar ou Word Q</li> <li>• Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p>L'évaluation se déroule sur <b>2 jours</b>.</p> <p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 minutes pour la première partie</li> <li>• 90 minutes pour la deuxième partie</li> <li>• Total : 150 minutes</li> <li>• La traduction n'est pas disponible.</li> <li>• Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>• L'accès à un scribe n'est pas permis.</li> <li>• Bon Patron, Scribens ou tout autre logiciel utilisant l'IA ne sont pas permis.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire (papier)</li> <li>• Grammaire</li> <li>• Bescherelle</li> <li>• Recueil de conjugaison (publié par une maison d'édition)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire (électronique)</li> <li>• Outils faits maison (référentiel, aide-mémoire, etc.)</li> <li>• Notes, portofolio, manuels</li> <li>• Affiches avec contenu portant sur toutes composantes servant à l'apprentissage du français ou tout autre matériel non spécifié</li> </ul>		

**Notes : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.**

**L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.**

# MATHÉMATIQUES 6E ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **17 avril 2025**

Date d'administration : **28 et 29 mai 2025**

Date de reprise : **30 mai 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

## Matériel

Fourni	Obligatoire	Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
<p><b>Examen en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils offerts via la plateforme en ligne</li> <li>• Feuilles pré-identifiées pour les résolutions de problème</li> <li>• Feuille d'outils mathématiques</li> <li>• Papier brouillon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordinateur ou tablette électronique</li> <li>• Crayon</li> <li>• Gomme à effacer</li> <li>• Calculatrice standard ou scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un scribe</li> <li>• Format braille</li> <li>• Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>• Accès à l'outil de traduction*               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Sélectionner la langue requise</li> <li>◦ La traduction en anglais n'est pas disponible</li> </ul> </li> <li>• Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p>L'évaluation se déroule sur <b>2 jours</b>.</p> <p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 minutes par partie</li> <li>• Total : 150 minutes</li> <li>• Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>• Les deux parties de l'examen doivent être complétées pour pouvoir évaluer le niveau de rendement de la personne apprenante et fournir le rapport de rendement à l'école et aux parents.</li> <li>• Même si l'examen de mathématiques est en ligne, les personnes apprenantes auront à démontrer leur démarche des items à résolution de problème sur papier. Ces feuilles seront fournies quelques jours avant la date d'administration de l'examen.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire (papier)</li> <li>• Crayons de couleur</li> <li>• Surligneurs</li> <li>• Règle</li> <li>• Centicubes</li> <li>• Matériel de base 10</li> <li>• Bandes fractionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notes, portfolio, manuels</li> <li>• Affiches à contenus mathématiques ou tout autre matériel non spécifié</li> <li>• Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>• Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> <li>• Calculatrice à affichage graphique</li> </ul>		

**\*À noter que pour avoir accès à l'outil de traduction, la personne apprenante doit avoir un niveau de compétence langagière A.2.2. Si ce niveau n'est pas atteint, une demande d'exemption en raison de la langue doit être soumise.**

Notes : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.

L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.

# LECTURE 7<sup>E</sup> ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **4 avril 2025**

Date d'administration : **12 et 13 mai 2025**

Date de reprise : **15 mai 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

## Matériel

Fourni	Obligatoire	Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
<p><b>Examen en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils offerts via la plateforme en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordinateur ou tablette électronique (préférentiellement avec clavier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à un scribe</li> <li>Format braille</li> <li>Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>Accès à Lexibar ou Word Q</li> <li>Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>150 minutes</li> <li>La traduction n'est pas disponible.</li> <li>Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>Bon Patron, Scribens ou tout autre logiciel utilisant l'IA ne sont pas permis.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaires (papier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaire (électronique)</li> <li>Outils faits maison (référentiel, aide-mémoire, etc.)</li> <li>Notes, portofolio, manuels</li> <li>Affiches avec contenu portant sur toutes composantes servant à l'apprentissage du français ou tout autre matériel non spécifié</li> <li>Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> </ul>		

Notes : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.

L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.

# ÉCRITURE 7<sup>E</sup> ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **4 avril 2025**

Date d'administration : **12 et 13 mai 2025**

Date de reprise : **15 mai 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

## Matériel

Fourni	Obligatoire	Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
<p><b>Examen en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils offerts via la plateforme en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordinateur ou tablette électronique (préférentiellement avec clavier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Format braille</li> <li>Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>Accès à Lexibar ou Word Q</li> <li>Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>150 minutes</li> <li>La traduction n'est pas disponible.</li> <li>Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>L'accès à un scribe n'est pas permis.</li> <li>Bon Patron, Scribens ou tout autre logiciel utilisant l'IA ne sont pas permis.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaires (papier)</li> <li>Crammaire</li> <li>Bescherelle</li> <li>Recueil de conjugaison (publié par une maison d'édition)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaire (électronique)</li> <li>Outils faits maison (référentiel, aide-mémoire, etc.)</li> <li>Notes, portofolio, manuels</li> <li>Affiches avec contenu portant sur toutes composantes servant à l'apprentissage du français ou tout autre matériel non spécifié</li> <li>Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> </ul>		

Notes : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.

L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.

# MATHÉMATIQUES 8E ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **17 avril 2025**

Date d'administration : **27 mai 2025**

Date de reprise : **28 mai 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

Matériel		Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
Fourni	Obligatoire		
<p><b>Examen en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils offerts via la plateforme en ligne</li> <li>• Feuilles pré-identifiées pour les résolutions de problème</li> <li>• Feuille d'outils mathématiques</li> <li>• Papier brouillon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordinateur ou tablette électronique</li> <li>• Crayon</li> <li>• Gomme à effacer</li> <li>• Calculatrice standard ou scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un scribe</li> <li>• Format braille</li> <li>• Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>• Accès à l'outil de traduction*               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Sélectionner la langue requise</li> <li>◦ La traduction en anglais n'est pas disponible</li> </ul> </li> <li>• Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul> <p><b>*À noter que pour avoir accès à l'outil de traduction, la personne apprenante doit avoir un niveau de compétence langagière A.2.2. Si ce niveau n'est pas atteint, une demande d'exemption en raison de la langue doit être soumise.</b></p>	<p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 minutes</li> <li>• Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>• Même si l'examen de mathématiques est en ligne, les personnes apprenantes auront à démontrer leur démarche des items à résolution de problème sur papier. Ces feuilles seront fournies quelques jours avant la date d'administration de l'examen.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire (papier)</li> <li>• Crayons de couleur</li> <li>• Surligneurs</li> <li>• Règle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notes, portfolio, manuels</li> <li>• Affiches à contenus mathématiques ou tout autre matériel non spécifié</li> <li>• Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>• Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> <li>• Calculatrice à affichage graphique</li> </ul>		

**Notes :** Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.

L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.

# SCIENCES et TECH. 8E ANNÉE

Date limite pour soumettre une demande : **4 avril 2025**

Date d'administration : **14 mai 2025**

Date de reprise : **15 mai 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

Matériel		Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
Fourni	Obligatoire		
<p><b>Examen en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils offerts via la plateforme en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordinateur ou tablette électronique (préférentiellement avec clavier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à un scribe</li> <li>Format braille</li> <li>Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>Accès à l'outil de traduction*               <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner la langue requise</li> <li>La traduction en anglais n'est pas disponible</li> </ul> </li> <li>Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul> <p><b>*À noter que pour avoir accès à l'outil de traduction, la personne apprenante doit avoir un niveau de compétence langagière B1. Si ce niveau n'est pas atteint, une demande d'exemption en raison de la langue doit être soumise.</b></p>	<p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>150 minutes</li> <li>Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaire (papier)</li> <li>Crayons</li> <li>Gomme à effacer</li> <li>Règle</li> <li>Papier brouillon</li> <li>Calculatrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notes, portfolio, manuels</li> <li>Affiches à contenus mathématiques ou tout autre matériel non spécifié</li> <li>Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> <li>Calculatrice à affichage graphique</li> </ul>		

**Notes : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.**

**L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.**

## TCLÉ (Test de compétences en lecture et en écriture)

Date limite pour soumettre une demande : **14 mars 2025**

Date d'administration : **23 et 24 avril 2025**

Date de reprise : **29 avril 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

Matériel		Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
Fourni	Obligatoire		
<p><b>Examen en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils offerts via la plateforme en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordinateur ou tablette électronique (préférentiellement avec clavier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Format braille</li> <li>Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>Spécifier le matériel requis</li> </ul> </li> <li>Accès à Lexibar ou Word Q</li> <li>Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul>	<p>L'évaluation se déroule sur <b>2 jours</b>.</p> <p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>120 minutes par partie</li> <li>Total : 240 minutes</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>La traduction n'est pas disponible.</li> <li>Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> <li>Les deux parties de l'examen doivent être complétées pour pouvoir évaluer le niveau de rendement de la personne apprenante et fournir le rapport de rendement à l'école et aux parents.</li> <li>Bon Patron, Scribens ou tout autre logiciel utilisant l'IA ne sont pas permis.</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaires (papier)</li> <li>Grammaire</li> <li>Bescherelle</li> <li>Recueil de conjugaison (publié par une maison d'édition)</li> <li>Dictionnaire bilingue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils faits maison (référentiel, aide-mémoire, etc.)</li> <li>Notes, portofolio, manuels</li> <li>Affiches avec contenu portant sur toutes composantes servant à l'apprentissage du français ou tout autre matériel non spécifié</li> <li>Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> </ul>		

**Notes : Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.**

**L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.**



## TCN (Test de compétences en numératie)

Date limite pour faite soumettre demande : **28 mars 2025**

Date d'administration : **6 mai 2025**

Date de reprise : **15 mai 2025**

Lors des examens en ligne, tous les élèves ont droit à la version audio; il est fortement recommandé que chaque personne apprenante ait ses écouteurs.

Matériel		Accommodation possible avec une demande acceptée	Information spécifique à l'examen
Fourni	Obligatoire		
<p><b>Examen en ligne</b></p> <p>Outils offerts via la plateforme en ligne</p> <p>Cahier de travail en papier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordinateur ou tablette électronique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à un scribe</li> <li>Format braille</li> <li>Accès à du matériel supplémentaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>Spécifier le matériel</li> </ul> </li> <li>Accès à l'outil de traduction*               <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner la langue requise</li> <li>La traduction en anglais n'est pas disponible</li> </ul> </li> <li>Autre accommodation, s'il y a lieu</li> </ul> <p><b>*À noter que pour avoir accès à l'outil de traduction, la personne apprenante doit avoir un niveau de compétence langagière A.2.2. Si ce niveau n'est pas atteint, une demande d'exemption en raison de la langue doit être soumise.</b></p>	<p><b>Durée de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>150 minutes</li> <li>Il n'est pas permis de clarifier le vocabulaire ou de reformuler (texte, questions, etc.).</li> </ul>
Permis	Interdit		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dictionnaires (papier)</li> <li>Surligneurs</li> <li>Crayons de couleur</li> <li>Notes de cours personnelles ou journal mathématiques</li> <li>Règle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logiciel et application non spécifié, par exemple Teams</li> <li>Utilisation de sites Web autre que celui de l'évaluation, etc.)</li> </ul>		

**Notes :** Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'accommodation pour les items dans la colonne de matériel permis.

L'utilisation d'un appareil électronique (ex : cellulaire, montre intelligente) est interdite lors de l'examen provincial.

## Partie 2 – Les exemptions

### CONDITION D'EXEMPTION

**Bien que des accommodations soient accordées pour permettre aux personnes apprenantes de faire la démonstration de leurs acquis aux examens provinciaux, des exemptions peuvent être nécessaires dans certains cas.**

#### PRIMAIRE

**Voici les quatre (4) raisons qui justifient une exemption :**

1. Les accommodations demandées ne sont pas offertes par le MÉDPE;
2. Les accommodations demandées compromettent l'intégrité ou la confidentialité de l'examen;
3. L'élève présente un retard académique majeur ou un trouble tel qu'il est incapable de faire un examen provincial avec une chance réelle d'atteindre le seuil de réussite;
4. L'élève n'a pas atteint le niveau de compétence langagière minimal pour être en mesure de compléter l'examen, même avec l'outil de traduction disponible pour certains examens en ligne.

Au primaire, une exemption à un examen provincial n'affecte pas les résultats scolaires de la personne apprenante. Elle obtiendra la mention « exempté » pour son examen provincial.

---

#### SECONDAIRE

La personne apprenante inscrite au programme régulier peut être exemptée temporairement au TCLÉ ou au TCN en raison de la langue. Cependant, puisque la réussite à ces deux tests est une exigence d'obtention du diplôme, la personne apprenante devra tout de même les écrire en 11e ou en 12e si nécessaire.

**Ne pas faire de demande d'exemption pour les personnes apprenantes inscrites dans les programmes PEI, PCR et PCRMT.**

## Partie 3 - Processus de demandes

### Rôles et responsabilités des personnes intervenantes

#### PERSONNE ENSEIGNANTE-RESSOURCE CONJOINTEMENT AVEC LA DIRECTION

- Remplir en ligne le formulaire de demande d'accommodation et ou d'exemption en se référant au dossier de la personne apprenante;
- S'assurer que l'accommodation demandée soit conforme aux pratiques pédagogiques et évaluatives en salle de classe;
- S'assurer que l'accommodation demandée soit documentée au dossier de la personne apprenante;
- S'assurer que le matériel nécessaire pour offrir l'accommodation soit disponible à l'école.

---

#### APRÈS L'ACCEPTION DE LA DEMANDE PAR LE MÉDPE :

- Assurer le respect des conditions associées aux accommodations approuvées et le respect des normes de confidentialité pour chaque examen;
- Assurer la disponibilité des locaux et le bon fonctionnement de l'équipement technologique requis;
- Désigner la personne accompagnatrice (lecteur, scribe, etc.);
- S'assurer que les personnes accompagnatrices lisent les sections du présent guide qui les concernent et complète le formulaire de confidentialité (annexe 2).

---

#### PERSONNE DÉSIGNÉE DES SERVICES DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU DISTRICT (PERSONNE APPROBATRICE)

- Demander les documents d'appui auprès de la direction afin de mieux évaluer la demande;
- Assurer la confidentialité de toute demande d'accommodation et des documents d'appui reçus;
- Évaluer et accepter ou refuser la demande d'accommodation dans le formulaire en ligne, avec commentaires si nécessaire

# Rôles et responsabilités des personnes intervenantes

## DRMÉ (PERSONNE APPROBATRICE PROVINCIALE)

- S'assurer que les critères d'évaluation des demandes d'accommodation ou d'exemption sont bien compris et appliqués par les personnes désignées des services de soutien à l'apprentissage des districts pour garantir l'uniformité et l'équité dans le traitement des demandes.

### À la réception des demandes envoyées par la personne approbatrice du district :

- Assurer la confidentialité de toutes les demandes;
- Confirmer l'acceptation ou le refus de toutes demandes;
- S'assurer que la personne apprenante reçoive l'accommodation autorisée.

---

## LA PERSONNE ACCOMPAGNATRICE :

- Compléter et signer le formulaire de confidentialité (annexe);
- Offrir l'accommodation en respectant les termes de la demande approuvée par le MÉDPE et les normes de confidentialité.

### La personne accompagnatrice :

- Ne clarifie pas les questions en les expliquant;
- Ne fait aucune suggestion, verbale ou non verbale qui orienterait les réponses;
- N'apporte aucun changement aux textes ou aux réponses de la personne apprenante;
- Ne fournit aucune explication sur le contenu de l'examen ou les apprentissages évalués.

**\*Doit être un adulte qui n'enseigne pas à la personne apprenante, qui n'est pas un membre de sa famille immédiate et qui n'est pas sa personne assistante en éducation.**

Dans certaines situations, il peut être nécessaire que cette personne soit l'assistant en éducation de l'élève. La direction de l'école devra démontrer ce besoin en appuyant sa décision sur le plan d'intervention.

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée : <http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cs/R-10.6>

## Processus des demandes d'accommodation et d'exemption aux examens provinciaux

1. **Accommodation**  
La personne enseignante-ressource s'assure que les accommodations sont conformes aux pratiques d'enseignement et documentées dans le dossier de la personne apprenante.
1. **Exemption**  
La direction de l'école ou la personne enseignante-ressource valide que malgré la mise en place des mesures prévues et qui sont documentées, la personne apprenante demeure incapable de faire un examen provincial avec une chance réelle d'atteindre le seuil de réussite.
2. La personne enseignante-ressource informe la direction de l'école et les parents ou tuteurs légaux que la personne apprenante a des besoins d'accommodation ou d'exemption pour un examen.
3. La direction ou la personne enseignante-ressource remplit le formulaire de demande d'accommodation ou d'exemption en ligne sur le site intranet et l'envoie à la personne désignée des services de soutien au district.  
<https://intranet.nbed.nb.ca/DAEEP>
4. La personne désignée au niveau des services de soutien à l'apprentissage au district évalue la demande et l'accepte ou la refuse. La demande est ensuite transmise à la personne responsable des accommodations et des exemptions à la DRMÉ.
5. La personne responsable des accommodations et des exemptions à la DRMÉ valide la demande qui provient du district après s'être assurée qu'elle respecte les principes d'équité, de justice et d'égalité de la Politique provinciale d'évaluation des apprentissages. La demande est ensuite approuvée ou refusée.
6. Un courriel d'approbation ou de refus (avec justification de refus) est envoyé à la personne ayant remplie le formulaire de demande d'accommodation en ligne.

**À noter que si la demande est refusée, il est très important de lire le commentaire de justification.**

## ANNEXE 1

### PERSONNES RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS EXAMENS ET TESTS

Examen ou test	Personne responsable	Courriel
Lecture 2 Écriture 7 Lecture 7	Dieudionné Kaboré	noaga.dieudonne.kabore@gnb.ca
Lecture 3 Mathématiques 3 TCN	Chantal Bernier	chantal.bernier@gnb.ca
Écriture 4 TCLÉ	Sandra Michaud	sandra.michaud@gnb.ca
Mathématiques 6 Sciences et tech. 8	Monique Chiasson	monique.chiasson@gnb.ca
Mathématiques 8	Laurie Landry	laurie.landry@gnb.ca

## ANNEXE 2

# DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ DES EXAMENS PROVINCIAUX

Le formulaire d'engagement au respect de la confidentialité des examens provinciaux doit être signé en présence de la direction d'école et endossé par celle-ci. **Insérer ce formulaire dans la boîte ou l'enveloppe qui est retournée au MÉDPE.**

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ m'engage :  
(Nom de la personne accompagnatrice)

i) à ne pas divulguer, sans y être dûment autorisé(e), l'information qui viendra à ma connaissance du fait de ma participation aux évaluations provinciales;

ii) à prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute fuite d'information relative au contenu des examens provinciaux dont j'ai pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions.

---

Déclaration faite à (nom de l'école) \_\_\_\_\_, province  
du Nouveau-Brunswick, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

---

La personne accompagnatrice

---

La direction d'école

## ANNEXE 3

### LANGUES DISPONIBLES POUR LA TRADUCTION SUR LA PLATEFORME VRETTA (2024-2025)

Afrikaans	Gallois	Ourdou
Albanais	Géorgien	Ouzbek
Allemand	Grec	
Amharique	Gujarati	Pachto
		Philippin
Arabe	Hausa	Polonais
Arménien	Hébreu	Portugais
Azerbaïdjanais	Hindi	Portugais (Portugal)
	Hongrois	Pendjabi
Bengali	Islandais	Roumain
Bosniaque	Indonésien	Russe
Bulgare	Irlandais	
	Italien	Serbe
Catalan		Slovaque
Cinghalais	Japonais	Slovène
Chinois		Somali
(simplifié, traditionnel)	Kannada	Swahili
Coréen	Kazakh	Suédois
Créole haïtien		
Croate	Letton	Tagalog
	Lituanien	Tamoul
Danois		Tchèque
Dari	Macédonien	Telugu
	Malais	Thailandais
Espagnol	Malayalam	Turc
Espagnol (Mexique)	Maltais	
Estonien	Marathi	Ukrainien
	Mongol	
Farsi (persan)		Vietnamien
Finlandais	Norvégien	
Français (France)	Néerlandais	



# Références

- Edmonton, Alberta : Joint Advisory Committee, Centre for Research in Applied Measurement and Evaluation.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : Définition de l'inclusion scolaire : [Définition de l'inclusion \(gnb.ca\)](#).
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, [Loi sur l'éducation](#) (Sanctionnée le 28 février 1997), Services et programmes d'adaptation scolaire pour élèves exceptionnels.
- Hollenbeck, K. (2002) Determining when test alterations are valid accommodations or modifications for large-scale assessment. In G. Tindal & T.M. Haladyna (Eds.), Large-scale assessment programs for all students, pages 395-426, Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Ministère de l'Apprentissage de l'Alberta (2002) Formal Policies and Procedures: Accommodations for Students with Special Diploma Examination Writing Needs Policy : <https://education.alberta.ca/>
- Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (2002) Special Education Manual <http://www.bced.gov.bc.ca/exams/adjudication>
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2016) Fondements et gestion Programme provincial d'évaluation des apprentissages <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/FondementsEtGestion.pdf>
- Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (2002) Politique provinciale d'évaluation des apprentissages, <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/evalf/PolitiqueProvincialeDevaluationDesApprentissages.pdf>
- Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (2002) Politique provinciale sur l'inclusion scolaire : <http://www.gnb.ca/0000/pol/f/322F.pdf>
- Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (2002) Provincial Examination Program : Guidelines for Exemptions and Accommodations – Provincial Assessments and Examinations, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (2002) The Adaptive Dimension in Core Curriculum <https://www.k12.gov.sk.ca/docs/francais/frcore/sec/adaptive.html>
- Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (2002) Registrar's Handbook for School Administrators 2002-2003, Gouvernement de la Saskatchewan.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1999) Une école adaptée à tous ses élèves – Politique d'adaptation scolaire, Gouvernement du Québec. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/politio0F\\_2.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/politio0F_2.pdf)
- Ministère de l'Éducation du Québec (2003) Politique d'évaluation des apprentissages [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf)
- Phillips, S.E. (2002) Legal issues affecting special populations in large-scale testing programs. In G. Tindal & T.M. Haladyna (Eds.), Large-scale assessment programs for all students, pages 109-148, Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Principles for Fair Student Assessment Practices for Education in Canada. (1993).